

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1008

présenté par

Mme Magnier, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Christophe, Mme de La Raudière,
M. Demilly, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth,
M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, M. Leroy, M. Naegelen et M. Zumkeller

ARTICLE 60

Après le mot :

« palme »,

supprimer la fin de l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'huile de palme ne doit pas être considérée comme un biocarburant.